

# MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER

76740

CONVOCATION DU 27 JUIN 2014

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 03 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Jean-Luc CANU, Franck MATTON.

**Étaient absents excusés :** Madame Stéphanie CAPRON qui donne pouvoir à Madame Agnès VAN COLEN

Monsieur Gérard BLONDEL qui donne pouvoir à Monsieur Benoit MOREAU

Monsieur Pierre GAY qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER

Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **DELEGATION DE FONCTIONS**

Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale, Monsieur Le Maire donne une délégation de fonctions aux trois adjoints. Le Conseil Municipal accepte.

**VOTE :** Pour 8 Contre 0 Abstentions 3

Un arrêté sera pris à cet effet.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régler la participation du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Primitif 2014 à savoir :

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses :**

**Articles :**

73925 : FPIC : + 444.00 €

022 : Dépenses imprévues : - 430.00 €

6711 : Intérêts Moratoires : - 14.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette modification.

**TRAVAUX 2014**

Monsieur Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux des Lotissements EDF et SODINEUF.

**Lotissement EDF** : l'accès au chantier est commencé et le terrassement est en cours. Un stockage de terre végétale est mis dans la cavée. Elle sera enlevée ultérieurement au profit d'une jardinerie.

Monsieur Jean-Pierre CANU énonce que le nettoyage de la cavée avant cet amas de terre aurait dû être réalisé par Monsieur et Madame LEFEBVRE François.

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le surpresseur s'élève à la somme 55 000 € HT. Une négociation est en cours. La participation de la Commune serait de l'ordre de 20 000 €. De plus, le contrat de Délégation de service public devra être revu avant la fin de l'année 2015. VEOLIA a une perte de revenu de 10 à 15 % depuis deux ans (moins de fuites, moins d'élevages...).

Le carrefour rue des Gimblays sera un point à aborder avec la Direction des Routes lors de l'entrevue du 09 juillet.

**Lotissement SODINEUF** : les travaux ont commencé. Un nouveau devis de VEOLIA a été établi regroupant tous les intervenants (eau, assainissement, électricité, téléphone, génie civil...) dans une seule tranchée. Les travaux sont prévus aux alentours du 15 juillet. Des arrêtés sont pris en conséquence. Monsieur Le Maire propose certains modèles de candélabres au Conseil Municipal afin que chaque conseiller donne son avis.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire N° 3606 version 1.1 et désignée Extension Eclairage Public rue des Gimblays lié au lotissement dont le montant prévisionnel s'élève à 38 937.30 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur maximum de 21 550.31 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2014 pour un montant de 21 550.31€ T.T.C dont 6 489.55 € de TVA récupérable
- Se réserve le droit de choisir le modèle des candélabres.
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'Extension Eclairage Public à l'intérieur du lotissement Sodineuf Rue des Gimblays. Le montant de la TVA pour la tranche d'Eclairage public s'élève à la somme de 5 555.30 € et 2 066 Euros pour la tranche d'Extension de Réseaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'inscrire ces deux montants en section d'investissement au budget communal de l'année 2014. Cette TVA est récupérable
- Rétrocède et donne propriété au SDE 76 du génie civil de réseau de télécommunications.
- Se réserve le droit de choisir le modèle des candélabres.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

Monsieur Le Maire précise que des subventions peuvent être obtenues concernant les candélabres d'éclairage public. Le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS FAITES PAR DIFFERENTS ORGANISMES**

Monsieur Le Maire donne lecture de différentes demandes de subventions. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner deux associations à savoir :

F.N.A.C.A (Comité cantonal de CANY ET FONTAINE LE DUN) pour la somme de 150 Euros

ADMR ASSIETTE pour la somme de 400 €. Il est rappelé que cette association a déjà été aidée lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 Avril.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer les mandats correspondants. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite aux demandes de subvention de l'OTAF, G.E.S.T ET D.I.M, l'Association CHARLINE, VIE ET ESPOIR, AFM TELETHON, AIDES, DETENTE ARC-EN-CIEL, CROIX ROUGE FRANCAISE et l'Association POINT DE MIRE.

## **ORGANISATION DU MARCHÉ**

Le marché a lieu chaque année du 15 juin au 15 Septembre sur la Place de la Libération. Monsieur le Maire souligne que le marché a connu ces dernières semaines quelques soucis d'organisation. Il propose de rédiger un règlement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Monsieur Le Maire est autorisé à établir un règlement et prendra un arrêté.

## **RECENCEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES**

Monsieur Le Maire souligne que le rapport concernant le recensement des indices de cavités souterraines établi en 2005 n'est pas fiable. Une réflexion est à l'étude.

## **CIRCULATION RUE DE BEAUMONT ET RUE DU BOUT DE BAS**

A partir du 15 juin jusqu'au 30 Septembre du Vendredi 17 heures au lundi 08 heures 30, la circulation sera en sens unique. Des panneaux indiqueront ce règlement. Un arrêté sera pris à cet effet.

## **TOITURE DE L'EGLISE**

Monsieur Le Maire précise qu'il y a quelques soucis concernant la couverture de l'église. La réfection totale de la toiture a été réalisée dans les années 2009 et 2010. Monsieur Le Maire va contacter Monsieur DELALONDE très prochainement afin de faire valoir la garantie décennale. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

## **TENNIS**

Monsieur Le Maire souligne que le tennis n'est pas souvent utilisé. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rendre l'accès gratuit. Une publicité sera faite sur le site Internet. Une caution de 10 Euros sera demandée au retrait de la clef.

## **SALLE « LA GRANGE »**

Monsieur Le Maire souligne qu'un club de lutte a demandé la mise à disposition de la salle « la Grange » le jeudi soir afin de proposer des séances d'éveil à la motricité pour les enfants de 3 à 6 ans. Le conseil Municipal accepte.

## **SALLE « LA BERGERIE »**

La salle « La Bergerie » est très peu fréquentée. Ainsi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revoir son tarif pour les expositions à savoir :  
250 Euros pour deux semaines et trois week-ends. Ce tarif sera inscrit sur le site internet.

## **DEMATERIALISATION**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les pièces comptables et pièces justificatives vont être dématérialisées. Cette dématérialisation a un coût mais elle est obligatoire.

## **MARE RUE MARECHAL**

Monsieur Le Maire souligne que la mare Rue Maréchal appartient à Monsieur LECACHEUR. Actuellement, la commune assure l'entretien. Le propriétaire accepte de la rétrocéder à la commune pour 1 euro symbolique. Monsieur Le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires et à signer les pièces se rapportant à ce sujet.

## **FIN D'ANNEE SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire précise que chaque année, les élèves qui entrent en cours préparatoire, ceux qui entrent en sixième et les autres en seconde ont un présent. Après avoir délibéré, le Conseil accepte de reconduire cette action.

VOTE : Pour 10 Contre 0 Abstention 1

## **PERMANENCES DE LA MAIRIE**

Du 1<sup>er</sup> Août au 31 Août, la Mairie sera ouverte uniquement les lundis de 10 heures à 12 heures et Vendredis de 17 heures à 19 heures.

## **ACCOMPAGNEMENT DES DEFUNTS**

Il a été décidé que lors de l'inhumation d'une personne, un représentant de la Commune sera présent au cimetière.

Les 6 cases du columbarium ont été achetées, une extension ainsi qu'un règlement du cimetière sont à l'étude.

## **TORTILL'ART**

Un spectacle gratuit aura lieu le Dimanche 13 Juillet à 16 heures suivi d'un goûter cauchois offert par la Commune.

## **FETE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL**

Le samedi 19 juillet à 18 heures 30, il y aura la messe suivi d'un vin d'honneur offert par la Commune.

Le Dimanche 20 Juillet, un repas champêtre est organisé par les commerçants.

## **DIVERS**

Monsieur Le Président des Anciens Combattants de Sotteville remercie le Conseil pour l'attribution de la Subvention.

**Le Panneau sur la Place de la Libération « Circuit du Grés » est en très mauvais état. Madame Marie-Hélène CHANGARNIER va contacter le Pays et la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin ».**

**Monsieur COUSIN Benjamin demande un accès handicapé à la Boucherie. Une réflexion globale est à l'étude sur tous les bâtiments communaux.**

**Le trottoir du restaurant est communal et nécessite des travaux. Le dossier est à l'étude.**

**Les WC publics à la Bergerie ne sont pas bien indiqués, la signalétique devrait être améliorée.**

**Au chantier des Gros Cailloux, Monsieur Jean-Pierre CANU soulève le problème du bois qui a été enlevé sans l'autorisation de la Commune. Il propose de porter plainte à la Gendarmerie. Monsieur Le Maire répond que des solutions peuvent être apportées sans avoir recours à ce procédé.**

**Il souligne que la cavée est très sale et que ce n'est pas à la commune de la nettoyer.**

**Monsieur Jean-Pierre CANU souligne qu'il a rencontré Monsieur DEVE qui a beaucoup de soucis avec ses fenêtres dans son logement. Une visite sera effectuée.**

**Monsieur Jean-Pierre CANU évoque la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit pendant l'hiver. Des renseignements seront pris quant aux possibilités matérielles.**

**Monsieur Jean-Pierre CANU souligne qu'il serait judicieux de signer une convention avec les agriculteurs lorsqu'il y a de la neige afin que les routes soient dégagées rapidement.**

**Monsieur Jean-Pierre CANU précise qu'il serait opportun de relancer l'Echo des Falaises. Une réunion de la Commission Animation aura lieu le vendredi 11 juillet à 16 h 30.**

**La séance est levée à 1 heure 45.**

